

Michel Lamberti

"Elle a 70 ans et une santé de jeune fille"

Présidée par Michel Lamberti, la Fédération des sociétés nautiques a vu le jour en 1945

■ La "fédé" fête ses 70 ans cette année. Qui est cette grande dame ?

Fondée en 1945, la fédération des sociétés nautiques des Bouches-du-Rhône a accompagné tout au long de ces années le monde de la plaisance, de la Ciotat aux Saintes-Maries-de-la-mer et affiche une santé de jeune fille. Elle a traversé des hauts et des bas. Dernièrement, il a fallu faire face au départ de Marielle Gobbi qui en a assuré la présidence pendant 21 ans et marqué de son empreinte le monde du nautisme, son "petit peuple de la mer" comme elle aimait à le dire.

■ À quoi ressemble la plaisance provençale du XIX^e ?

En 1945, la plaisance n'avait pas les mêmes préoccupations qu'aujourd'hui. Moins de bateaux, moins de réglementation et surtout, plus de places disponibles pour qui voulait accéder à ce loisir. Mais si nous sommes toujours là, c'est par la volonté d'adaptation de ses dirigeants successifs qui ont toujours su répondre aux attentes des plaisanciers et des institutions.

■ Quels sont les projets et les ambitions de la fédération ?

Les projets sont nombreux et variés mais se concentrent tous vers un objectif : apporter aide et soutien aux clubs adhérents et à leurs plaisanciers. Cette aide porte notamment sur l'information permanente que doivent avoir les plaisanciers, notamment les aspects réglementaires (techniques ou financiers). Nous représentons également les plaisanciers auprès de toutes les instances administratives, comme la Direction départementale des Territoires et de la Mer qui nous consulte pour tous les projets im-



Michel Lamberti préside aux destinées de la "fédé", qui regroupe à ce jour 32 clubs nautiques et près de 3 500 plaisanciers.

/ PHOTO VALÉRIE VREL

pactant le territoire maritime (éoliennes, boues rouges, mouillages de bouées permanentes, etc.)

■ La "fédé" s'est fortement mobilisée contre la taxe de mouillage. Quel bilan tirez-vous de cette action ?

Nous avons su réagir vite et avec opportunité à la tentative de mise en place de cette nouvelle taxe. Nous nous sommes donnés les moyens d'intervenir auprès de tous les sénateurs et députés français. Nous avons été les premiers à recueillir de la part de la ministre Marylise Lebranchu la décision de renoncer à l'application de cette taxe. J'estime que là sont le vrai travail d'une fédération et notre valeur ajoutée.

■ Une nouvelle menace se profile à l'horizon : la taxe foncière. Qu'en est-il exactement ?

Comme pour les trains, une taxe peut en cacher une autre. À peine débarrassé de la taxe de mouillage, voici la taxe foncière. Elle est apparue en 2013, aussitôt dénoncée par des associations de plaisanciers. Mise à la porte, elle revient par la fenêtre avec un nouveau mode de calcul comprenant une modulation de son coût suivant l'appréciation des gestionnaires locaux. Son montant moyen est de 110 euros par poste d'amarrage pour la Méditerranée et 80 euros ailleurs. Notre rôle est de faire en sorte que son application soit encore une fois repoussée et si elle devait s'appliquer,

L'entretien du lundi

qu'elle soit la moins douloureuse pour les plaisanciers. Nous avons déjà alerté des députés et conseillers communautaires marseillais et attendons leurs retours ainsi qu'un rendez-vous avec le président de MPM (Guy Teissier, NDLR).

■ Les Assises de l'économie de la mer viennent de se tenir à Marseille. Avez-vous senti une attention ou une écoute particulière vis-à-vis de la plaisance ?

Ces assises concernaient surtout le monde économique maritime, même si le sujet de la plaisance a été abordé par la voix d'un représentant de la Fédération des Industries Nautiques. Le plaisancier n'y avait pas sa place et je trouve regrettable que l'on oublie un peu trop que sans les plaisanciers, il n'y aurait pas de plaisance.

■ L'arrivée de la Métropole constitue-t-elle une chance ou une inquiétude ?

Une chance je ne sais pas, mais je l'espère. Une contrainte c'est sûr car nous ignorons quand et comment nous allons pouvoir nous remettre à travailler avec nos interlocuteurs et surtout quels interlocuteurs. Mais si nous, nous ne le savons pas, je ne suis pas sûr que du côté de MPM les certitudes soient au rendez-vous...

■ Le parc national des Calanques a-t-il réussi à "apprivoiser" les plaisanciers ?

Un fait divers récent qui a emmené le président d'un des clubs les plus emblématiques de Marseille à se retrouver au tribunal correctionnel, ne me semble pas aller dans le sens de la sérénité. Sa faute : l'organisation d'un concours de pêche, perturbé par les conditions météo, qui se met à l'abri dans une zone du parc pourtant autorisée à la pêche de loisir mais pas au concours de pêche. C'est-à-dire que 300 bateaux peuvent se retrouver à pêcher à titre individuel en toute légalité, mais 20 bateaux lors d'un concours sont en infraction. De plus est-il normal d'encombrer nos tribunaux pour des faits similaires, alors que pendant ce temps Altéo poursuit ses rejets, et nos égouts de même ? Les clés des calanques ont été remises aux nouveaux occupants par les nombreuses associations qui ont su préserver ce patrimoine. Ce sont toutes ces associations et surtout le Conservatoire du littoral que l'on doit remercier pour nous avoir permis de conserver un tel joyau pendant des décennies. Les actuels gestionnaires du parc n'ont fait que cueillir les fruits et surtout les commercialiser.

Propos recueillis par Philippe GALLINI

PORTRAIT

Ayant grandi dans une famille où le bénévolat constituait un véritable mode de vie, Michel Lamberti, 62 ans, est depuis plus de vingt ans, administrateur de l'Union nautique marseillaise, plus ancien club marseillais - l'UNM a été fondée en 1882 - qu'il préside depuis huit ans. Jeune retraité, il a été brillamment élu le 4 avril 2014 à la présidence de la FSN13 qui compte aujourd'hui 32 clubs et près de 3500 plaisanciers. Michel Lamberti est également membre du Conseil d'administration de l'Office de la mer, membre du Conseil économique et social du Parc national des calanques, et membre du Conseil consultatif régional de la mer.